REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	**Séance du 27 AVRIL 2021**
COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	**COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN**
	Secrétaire de séance : Jean- Pierre JAVELOT

Délibérations n° 2021-32 à 2021-44

Nombre de présents : 35

Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 41

Délibération n° 2021-45

Nombre de présents : 36

Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 41

Nombre de conseillers communautaires : 45

Quorum : 23

Commune	Liste des conseillers	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Alexandre DURANTE	Présent
AMBLEVILLE	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	Présent
ARTHIES	Sylviane TETU	Présent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Christian PAUL	Pouvoir à Mme LEQUER
	Sylvie LEQUER	Présent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Présent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alexia DERAMBURE	Présent
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON	Présent
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE	Présent
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC	Présent
	Agnès BARBIERI	Présent
	Teresa BEYER	Présent
	Nadine BONAL	Absent
	Joël CABOT	Présent
	Jean- Paul DABAS	Pouvoir à M. VATEL
	Angélique DUFERNEZ-	Pouvoir à M. PUECH d'ALISSAC
	Julien GANDON	Présent
	Marie- Françoise GAZEAU	Présent
	Yann GRILLERE	Présent
	Jean- Pierre MULLER	Absent
	Catherine RACOILLET	Pouvoir à Mme GAZEAU
	Olivier SERRE	Absent
	Thomas VATEL	Présent

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	**Séance du 27 AVRIL 2021**
COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	**COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN**
	Secrétaire de séance : Jean- Pierre JAVELOT

Commune	Liste des conseillers	Présents / Absents / Pouvoirs
MAUDETOUR-EN-	Didier VERMEIRE	Pouvoir à M. VANDEPUTTE
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Absent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Présent
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH	Présent
	Stéfan RICHTER	Présent
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU	Présent

L'an deux mille vingt et un, le 27 avril à 18h11, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de MAGNY-EN-VEXIN sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Il est précisé que Monsieur Jean-Pierre JAVELOT est désigné secrétaire de séance.

Il est précisé que Madame LEPICIER- CAPUTO Isabelle est arrivée à 18h57.

* * * * *

Délibération n°2021-32 Décisions prises par le Président par délégation depuis le 05 mars 2021

VU l'article L5211 -10 Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT QUE le président doit rendre compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant,

Année	N°	Date	Tiers	Objet	Montant HT
2021	28	09/03/2021	LYRECO	Fournitures administrative	
2021	29	09/03/2021	HYPER PLEIN CIEL	Fournitures administrative	
2021	30	09/03/2021	LECLERC	Stock alimentaire	
2021	31	19/03/2021	GRANITO	Dépôt sauvage La Chapelle en Vexin	582,50 €
2021	32	23/03/2021	ADCF	Adhésion 2021	1 783,32 €
2021	33	23/03/2021	PDA CONSULTING	Contrat 2021	2 628,00 €
2021	34	24/03/2021	ATLINE FORMATIONS	Formation signature électronique	416,66 €
2021	35	24/03/2021	JOURNAL OFFICIEL	Publication marché voirie 2021	720
2021	36	24/03/2021	BERGER LEVRAULT	ABONNEMENT ACTE	128,05
2021	37	26/03/2021	GRANITO	Dépôt sauvage Genainville	945
2021	38	26/03/2021	Chimie Loire	Enrobé à froid	306
2021	39	26/03/2021	BUREAU VERITAS	Contrôle équipement sportif Genainville	190,8

2021	40	26/03/2021	DEMATIS	Parution marché voirie 2021 le parisien	550
2021	41	26/03/2021	AMETIF	Visites médicales	824
2021	42	26/03/2021	CIG	RGPD	536
2021	43	26/03/2021	RELIURE DU LIMOUSIN	Reliure registres délibérations et décisions 2019 et 2020	525,6
2021	44	12/04/2021	CANTINES RESPONSABLES	Etude restaurant central	14000
2021	45	02/04/2021	GRANITO	Dépôt sauvage Saint Gervais Archemont	489,5
2021	46	06/04/2021	Hyper Plein Ciel	Imprimante	468,49
2021	48	09/04/2021	HYPER PLEIN CIEL	Cartouches + câble raccordement	716,04
2021	49	13/04/2021	GRANITO CONCEPT	BORDURES ANTI-STATIONNEMENT ZAE LA DEMI-LUNE	2750
2021	50	13/04/2021	LYRECO	Meuble de bureau	216,16
2021	51	13/04/2021	LYRECO	Fournitures de bureau	133,63

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président par délégation depuis le 05 mars 2021

Délibération n°2021-33 Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 30 mars 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 mars 2021,

CONSIDERANT QU'il n'a été fait aucune mention ou observation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'ADOPTER** le procès- verbal du conseil communautaire du 30 mars 2021.

Délibération n°2021-34 Mise à disposition de l'agent technique de la commune de Villers-en-Arthies

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 61 à 63 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984,

VU la loi n° 2007-148 du 22 février 2007,

VU le décret n°2008-580 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics ;

CONSIDERANT que la CCVVS a besoin d'un agent technique à raison de 1 à 7 heures par semaine pour des missions relevant de compétences intercommunales et que l'agent de la commune de Villers en Arthies est disposé à être mis à disposition dans les conditions de la convention présentée en annexe de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** la convention jointe à la présente délibération à passer avec la commune de Villers-en-Arthies fixant les conditions de mise à disposition de son agent technique ;
- **DE DIRE** que les crédits seront prévus au budget de la CCVVS ;
- **D'AUTORISER** le Président de signer la convention visée ;

Délibération n°2021-35 Modification de la délibération n°2018-31 portant création de deux postes instructeurs des demandes d'autorisation d'utilisation des sols

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984,

VU la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret 2019 1414 du 19 décembre 2019

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Par délibération n°2018-31 en date du 22 mai 2018 le conseil communautaire avait créé deux postes d'instructeurs des demandes d'autorisation d'utilisation des sols sur la base de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984,

CONSIDERANT que le décret n°2019 1414 permet de recruter les cadres d'emplois concernés sur la base de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'ETRE FAVORABLE** à la modification de la délibération n°2018-31 en permettant de recruter les agents titulaire ou contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- **DE REMETTRE A JOUR DANS UN MEME TEMPS** le tableau des effectifs ainsi proposé :

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	**Séance du 27 AVRIL 2021**
COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	**COMPTE-RENDU DE SEANCE :** **MAGNY-EN-VEXIN**
	Secrétaire de séance : **Jean- Pierre JAVELOT**

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	STATUT
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	2	35 h	Non vacants
Rédacteur	B	2	35h	Vacants
Rédacteur	B	2	7h	1 vacant (contrat 1 an)
Adjoint administratif	C	4	35h	Non vacants
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien principal 2ème classe	B	1	35h	Vacant
Technicien territorial tout grade confondu	B	0	35h	Vacant
Agent de maîtrise territorial tout grade confondu	C	1	35H	Non vacant
FILIERE MEDICO SOCIALE				
Educateur jeunes enfants	A	3	35h	2 vacants avec (1 contrat 1 an)

Délibération n°2021-36 Modalités et conditions de recours à des étudiants stagiaires de l'enseignement

VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 ;

VU le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'attribution de subventions la région demande que la communauté de communes réponde favorablement à des demandes de stages effectués par les étudiants,

CONSIDERANT que des demandes de stages ont été réceptionnées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **DE FIXER** le cadre d'accueil des stagiaires dans les conditions suivantes :
  - ✓ les stagiaires reçoivent une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois, consécutifs ou non
  - ✓ la gratification allouée correspond à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les conventions de stage entrant dans ce cadre
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	**Séance du 27 AVRIL 2021**
COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	**COMPTE-RENDU DE SEANCE :** **MAGNY-EN-VEXIN**
	Secrétaire de séance : **Jean- Pierre JAVELOT**

Délibération n°2021-37 Désignation d'un représentant à la Commission Consultative de Transition Energétique pour la Croissance Verte en Val d'Oise

VU l'article 2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 198 de la Loi sur la Transition Energétique,

VU la proposition du SMDEGTVO,

CONSIDERANT la candidature de M. Rodolphe THOMASSIN,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **DE DESIGNER** M. Rodolphe THOMASSIN, représentant de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine au sein de la Commission Consultative de Transition Energétique pour la Croissance Verte en Val d'Oise créée par le SMDEGTVO

Délibération n°2021-38 Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la région Ile-de-France au titre de l'investissement de matériel en faveur du télétravail

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les conditions de dépôts d'une demande de subvention à la Région Ile-de-France,

CONSIDERANT le dossier présenté par la communauté de communes Vexin Val de Seine,

CONSIDERANT le plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Acquisition de 3 pc portables	3 782.04	Subvention région Ile-de-France	14 086.60
Acquisition de 3 mobiles	3.00		
Equipements pour mobiles	26.97		
Support pour vidéo via mobile	16.99		
Matériel – Equipement pour visioconférence du siège	10 257.60		
TOTAL	14 086.60	TOTAL	14 086.60

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le dossier à déposer à la région Ile-de-France ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;
- **D'AUTORISER** le président à demander cette subvention ;

Délibération n°2021-39 Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés, et la fourniture et services associés en matière de transition énergétique, coordonné par le SMDEGTVO à compter du 1er janvier 2022

VU la Loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010,

VU la Loi de consommation du 17 mars 2014 qui prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

VU la Directive (UE) 2019/944 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité

VU la loi 2019-1147 du 08 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et notamment l'article 64

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants

VU la suppression progressive des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel,

VU les besoins et opportunités en matière de transition énergétique,

VU l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie et de services en matière de transition énergétique ci-joint en annexe,

CONSIDERANT que la communauté de communes Vexin Val de Seine a des besoins en matière d'achat d'énergie et services associés, ou/et de fourniture et services en matière de transition énergétique,

CONSIDERANT l'intérêt pour la communauté de communes Vexin Val de Seine d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés, de fourniture et services en matière de transition énergétique,

CONSIDERANT que les contrats de fournitures d'électricité de la communauté de communes prennent fin le 31 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine au groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés, et la fourniture et services en matière de transition énergétique du SMDEGTVO ;
- **D'APPROUVER** l'acte constitutif du groupement de commandes coordonné par le SMDEGTVO,
- **DE DONNER** mandat au SMDEGTVO pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (EDF Collectivité), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité.
- **DE DONNER** mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la Communauté de Communes Vexin Val de Seine sera partie prenante,
- **DE S'ENGAGER** à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté de Communes Vexin Val de Seine est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **DE PRECISER** que les dépenses inhérentes à ce groupement de commande pour l'achat d'électricité seront inscrites au budget.

Délibération n°2021-40 Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la Préfecture du Val d'Oise pour le programme 2021

VU la notification de la Préfecture concernant les appels à projets dans le cadre du programme DETR 2021,

CONSIDERANT la nécessité pour l'intercommunalité de s'équiper panneau d'affichage extérieur numérique des actes administratifs,

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser l'entrée de la crèche,

CONSIDERANT la présentation de 2 projets et leur montant prévisionnel qui sont :

- Mise en place d'un panneau d'affichage extérieur numérique des actes administratifs : 11 265 € HT
- Création d'un sas de sécurité et d'un abri à poussette pour la crèche à Vétheuil : 18 169 € HT

CONSIDERANT qu'une aide de l'Etat peut être sollicitée au titre de la DETR,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **DE SOLLICITER** une subvention au meilleur taux au titre de la DETR 2021 pour les travaux précités ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document y afférant ;

Délibération n°2021-41 Marché de travaux « programme des travaux voiries 2021 » et délégation de pouvoir donnée au Président pour le marché public visé

VU les articles L 5211-2 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

CONSIDERANT que le marché de travaux « programme des travaux voiries 2021 » a été lancé en deux lots et que son analyse des offres est en cours,

CONSIDERANT que les montants maximums affectés aux travaux de la voirie intercommunale au budget primitif 2021 sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

ZONE	TOTAL
ZAE + HORS ZAE HT	192 500.00
ZAE + HORS ZAE TTC	231 000.00

INVESTISSEMENT

ZONE	TOTAL
ZAE + HORS ZAE HT	168 333.33
ZAE + HORS ZAE TTC	202 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **DE DONNER** délégation au Président pour attribuer le programme de marché des travaux voirie 2021 dans la limite du budget alloué ;
- **DE DONNER** délégation au Président pour affermir les tranches conditionnelles dans la limite des montants budgétaires alloués ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte découlant des délégations susvisées ;

Délibération n°2021-42 Renouvellement de la Convention avec Iniactive 95

VU la décision 2005/842 CE de la commission Européenne du 28 novembre 2005,

VU la loi n°2000-321 du 12/04/2020 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n°2001-495 du 06/06/2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

VU la compétence en matière de développement économique de la Communauté de Communes Val de Seine,

VU la délibération 2020-82 du 07 novembre 2020 approuvant la convention entre la CC Vexin Val de Seine et l'association INIACTIVE 95 pour l'année 2020,

CONSIDERANT la convention proposant la mise en œuvre des actions constituant un service économique d'intérêt général contre le versement par la communauté de communes d'une subvention annuelle de 5000 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention avec l'association INITIACTIVE 95 pour l'année 2021 ;
- **D'APPROUVER** la convention jointe en annexe ;
- **DE DIRE** que la dépense est inscrite au budget 2021 ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention ;

Délibération n°2021-43 Renouvellement de la Convention avec le CEEVO

VU les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence en matière de développement économique,

VU le rôle central du comité d'expansion économique du département du Val d'Oise pour les collectivités du département,

CONSIDERANT la convention de partenariat proposé par le CEEVO,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'AUTORISER** le renouvellement de l'adhésion au CEEVO ;
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat annexé ;

- **DE REGLER** la cotisation annuelle au titre de l'année 2021 d'un montant de 1090 euros,
- **DE DIRE** que la dépense est inscrite au budget ;
- **D'AUTORISER** le président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2021-44 Retrait de la Communauté de Communes du syndicat intercommunal du marais de Frocourt

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-19 et L5214-21 ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal du Marais de Frocourt ;

CONSIDERANT que la communauté de communes Vexin Val de Seine est en représentation-substitution des communes d'Amenucourt et de Bray-et-Lû au sein du Syndicat Intercommunal du Marais de Frocourt ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa compétence GEMAPI et ruissellement sur cette partie du territoire, la communauté de communes adhère au SIIVE,

CONSIDERANT que dans ce cadre elle doit demander son retrait au Syndicat Intercommunal du Marais de Frocourt,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le retrait de la communauté de communes Vexin Val de Seine du Syndicat Intercommunal du Marais de Frocourt ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

Délibération n°2021-45 Approbation relative à l'étude du projet CINEMA ITINERANT

VU les statuts de la communauté de communes notamment en matière de culture,

CONSIDERANT la proposition de la commission culture de lancer une étude en vue de la mise en place d'un cinéma itinérant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le lancement de l'étude visée ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toute convention ou marché public relatifs à la mise en œuvre de cette étude

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président lève la séance à 19h35

Le Président,
Jean- François RENARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE